

**EDITORIAL**

**Accès à l'information**

**L**ES parlementaires marocains ont une très lourde responsabilité. Dès demain, ils vont devoir arbitrer en apportant des amendements à l'une des réformes les plus controversées dans l'histoire de ce pays. La pression ne doit pas faiblir sur le projet d'accès à l'information. Il n'y a en effet aucune certitude que ce gouvernement ait décidé de lever les menaces qui pèsent sur un droit consacré par la Constitution.

En écarquillant furieusement les yeux, il est aisé de constater que l'information des citoyens est mise au pas, y compris dans des domaines où les motivations n'ont rien de sécuritaire. Comme pour la transparence autour des audiences judiciaires, les comptes-rendus des conseils de gouvernement et/ou des ministres, la conduite des stratégies publiques... Dès lors il ne faut guère s'étonner de constater que le chantier a déclenché l'indignation des ONG et des institutions internationales. Dans les pays qui sont convaincus de vrais enjeux, les jurisprudences sont même allées beaucoup plus loin, reléguant l'illegalité de l'origine de l'information au second plan, si celle-ci s'avère d'un intérêt public. La rationalité des décisions est une protection pour les démocraties. Or, pour s'épanouir, celle-ci a besoin que toutes les restrictions à l'information soient levées.

La France de la Deuxième Guerre l'avait appris à ses dépens justement parce que le pays, se satisfaisant d'une bulle de communication complaisante, manquait à l'époque d'informations fiables sur ses propres capacités et celles de ses voisins... jusqu'au jour de la débâcle sur le champ de bataille: les soldats français mal équipés devaient se chercher des cafés-restaurants pour pouvoir téléphoner quand l'ennemi allemand en face se délectait dans sa suprématie avec ses tanks et autres véhicules disposant de téléphones!

La transparence doit être la règle pour l'ensemble des domaines. Les politiques qui sont conduites au nom des citoyens ne sauraient être l'apanage d'un parti, d'un gouvernement ou d'une élite. Ni l'information d'ailleurs. □

**Mohamed BENABID**

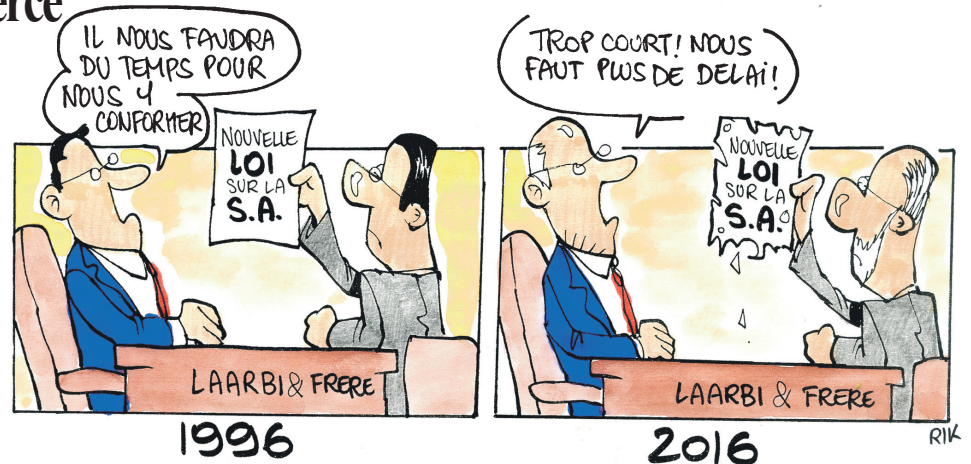
# SA: Des milliers de hors-la-loi

• 20 ans après, des entreprises pas encore conformes

• Les tribunaux de commerce lancent l'alerte

• Un délai supplémentaire de 2 ans proposé par la majorité

Voir page 2



## Point de droit

# Votre nouveau rendez-vous

**N**OUS inaugurons, dans ce numéro, notre nouvelle rubrique «Point de droit». Celle-ci est consacrée aux questions pratiques qui touchent nos lecteurs sur les plans professionnel ou personnel. Ce premier rendez-vous traite de la possibilité de choisir son assureur lorsque l'on souscrit à un crédit immobilier. Théoriquement, rien ne l'interdit, mais en pratique, le client est systématiquement marié de force à l'assureur de sa banque. □

Voir page 14

## ■ Maroc-ONU: Crise inédite

Voir page 36

## ■ Comment la Berd veut s'imposer sur le marché

Voir page 16

## ■ Auto Hall: Des ambitions dans le financement automobile

Voir page 14

Votre courrier pages 26 & 27



(Ph. Bziouat)

## Sécurité fiscale Une analyse de Nouredine Bensouda

Voir page 34

## Moody's s'agace des hésitations sur les retraites

Voir page 15